

CRAFT-ARAVISTRIL

Règlement de l'édition 2019



Préambule

Le présent règlement est disponible sur le site de CRAFT-ARAVISTRIL (www.aravistrail.fr) et il sera affiché au centre de course dès l'ouverture du retrait des dossards. Lors de votre inscription en ligne, il vous sera demandé d'attester que vous en avez bien pris connaissance.

Généralités

CRAFT ARAVISTRIL est une épreuve sportive constituée de 4 formules de courses pédestres organisée le samedi 22 juin 2019 par l'association ARAVISTRIL, avec le concours de l'office du tourisme de Thônes Cœur des Vallées, et répondant à la réglementation des courses hors stade.

Lieu

L'organisation (accueil, retrait des dossards, arrivées, podium, restauration, soins, douches) se situe à la salle des fêtes de Thônes – Place Avet – 74230 Thônes.

Parcours

Les épreuves CRAFT-ARAVISTRIL se déroulent sur les sentiers du massif des Aravis et sont typées montagne.

Quatre formules sont proposées :

Formule	Parcours	Distance	Dénivelée	Départ	Arrivée
Trail	69	+/- 69 km	+/- 4 600 m	Thônes	Thônes
Trail	49	+/- 49 km	+/- 3 100 m	Thônes	
Trail	20	+/- 20 km	+/- 1 300 m	Thônes	
AlpiTrail	40	+/- 40 km	+/- 3 800 m	Le Villard de Serraval*	

En fonction des conditions du terrain et de la météo, l'organisateur pourra être amené à mettre en place des parcours de replis qui pourront entraîner des modifications de distance et de dénivelé.

Les horaires de départ de chacun des parcours seront communiqués au cours du premier trimestre 2019, sur le site web de l'épreuve et sur notre page Facebook.

*Navette bus pour l'AlpiTrail

Pour l'AlpiTrail, le départ est donné depuis le parking de la Maison Familiale Rurale du Villard de Serraval, à 11 km de Thônes. Les coureurs seront transportés **obligatoirement en bus** depuis la Salle des Fêtes de Thônes jusqu'à la MFR du Villard de Serraval. Les coureurs ne pourront utiliser leur véhicule personnel, ceci pour éviter les problèmes de circulation, de stationnement et de désagrément pour les riverains.

Le pointage des équipes, le contrôle des sacs et de l'équipement seront réalisés avant de monter dans les bus. Les horaires de départ des bus seront communiqués le vendredi 21 juin 2019, sur le site web de l'organisation, sur notre page Facebook et sur les panneaux d'affichage situés à la Salle des Fêtes de Thônes.

L'organisation mettra à disposition de chaque équipe un sac avec une étiquette indiquant le numéro de l'équipe et vous permettant de déposer vos habits et autres effets dont vous pourriez avoir besoin dans le bus. Ces sacs seront à remettre à l'organisation au moment de la descente du bus au Villard de Serraval. Vous pourrez récupérer vos affaires, à votre arrivée, à la Salle des Fêtes de Thônes.

Esprit Craft AravisTrail

Nous souhaitons vous faire découvrir notre massif au moyen de l'une des quatre formules ci-dessus. Choisissez celle qui convient à votre condition: ne vous surestimez pas, au risque de garder un mauvais souvenir de notre belle région. Ce serait dommage !

Nos parcours sont résolument « montagne »:

- Les dénivelés positifs et négatifs sont significatifs,
- Les chemins ne sont pas toujours roulants,
- Les conditions météorologiques peuvent changer de façon brutale.

Nous respectons et attachons une très grande importance à l'environnement dans lequel nous évoluons. Nous attendons donc de vous le même respect et la même attention.

Catégories d'âge

Les catégories d'âges se basent sur l'année civile et se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année (âge au 31 décembre 2018).

Catégorie	Age	Année de naissance	Parcours possibles
Espoir	20 à 22 ans	1997-1999	69 km 49 20 km AlpiTrail
Senior	23 à 39 ans	1980-1996	
Master	40 ans et plus	1979 et avant	
• Master 1	40 à 49 ans	1970 à 1979	
• Master 2	50 à 59 ans	1960 à 1969	
• Master 3	60 à 69 ans	1950 à 1959	
• Master 4	70 à 79 ans	1949 et avant	

Aucun sur-classement cadet ou junior ne sera admis.

Inscription

Sur le site <http://aravistrail.fr>

Les 4 formules sont ouvertes aux femmes et hommes de toutes nationalités.

Votre inscription sera validée dès lors que :

- Vous aurez rempli le formulaire sur le site d'inscription, confirmé la lecture et l'acceptation du règlement et que vous aurez effectué le paiement en ligne,
- Vous aurez téléchargé sur le site d'inscription :
 - une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass j'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention, depuis cette année, les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**
 - ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
 - ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les inscriptions seront closes le **mercredi 19 juin 2019 à minuit** sous réserve du nombre de places disponibles.

Tarifs (hors frais de gestion)

Formule	Nombre maximum d'inscriptions	Date d'inscription		Assurance annulation
		Jusqu'au 14/04/2018	Du 15/04/2018 au 19/06/2018	
69 km	200	69 €	74 €	7 €
49 km	300	49 €	54 €	5 €
20 km	300	20 €		3 €
40 km (AlpiTrail)	100 (Equipes)	90 € / équipe		15 €

Formules	Lots inscription	Ravitaillements	Lots Finishers	Repas arrivée
69 km	Oui	Parcours et arrivée	Oui	Oui
49 km	Oui	Parcours et arrivée	Non	Oui
20 km	Non	Arrivée	Non	Non
40 km (AlpiTrail)	Oui	Parcours et arrivée	Oui	Oui

Pour les accompagnants et les participants du 20 km, le repas d'après course nécessite d'être acheté en supplément (13 € lors de l'inscription et 15 € le jour de la course, dans la limite des repas disponibles).

Modification de l'inscription

Les changements de formule seront pris en compte jusqu'à la date de clôture des inscriptions, soit le 19 juin 2019, sous réserve du versement des éventuels surcoûts et dans la limite des places disponibles.

Dans le cas d'un changement de formule vers une formule moins longue, aucun remboursement ne sera effectué.

Une fois l'inscription effectuée, aucune modification ne pourra être faite sur le site d'inscription, à l'exception des repas pour les accompagnants qui pourront être ajoutés ultérieurement.

Les demandes de modification sont à adresser par mail à craftaravistrail74@gmail.com

Assurance-Annulation

Nous vous proposons une **Assurance-annulation** qui, si vous y souscrivez et la réglez, vous permettra d'être remboursé de l'inscription de l'épreuve choisie, à l'exception des éventuels repas supplémentaires et/ou matériel commandé, sous réserve de la fourniture d'un certificat médical de contre-indication. Cette assurance se prend uniquement au moment de l'inscription.

Pour l'AlpiTrail, l'Assurance-annulation s'applique à l'équipe et, dans le cas de demande d'annulation, un seul certificat médical sera demandé.

Les **demandes d'annulation, accompagnées du certificat médical de contre-indication**, seront à adresser par mail à l'adresse craftaravistrail74@gmail.com avant le lundi 17 juin 2019 minuit.

Aucun remboursement ne sera effectué sans souscription à cette assurance et aucun report d'inscription sur l'année suivante ne sera effectué. Les remboursements seront effectués dans la semaine qui suit la manifestation.

Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas de modification des parcours, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de l'épreuve, 50% du montant des droits d'inscriptions seront remboursés (cf partie bleue du tableau ci-dessus).

Dossards

Le port du dossard est obligatoire. Il doit être positionné devant et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés ni cachés. Pour votre sécurité, le numéro du PC course est sur votre dossard.

Les dossards sont à retirer :

- **Le vendredi 21 juin de 16h00 à 20h00 pour l'ensemble des parcours**
- **Le samedi 22 juin en priorité pour le 49 km, puis pour le 20 km**

pour les parcours 69 km, 49 km et 20 km : de façon individuelle, sur présentation d'une pièce d'identité

pour l'AlpiTrail : par un représentant de l'équipe, muni d'une pièce d'identité ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité de son coéquipier.

A la Salle des Fêtes de Thônes – Place Avet – 74230 Thônes

ATTENTION : Aucun dossard ne sera remis si votre inscription n'aura pas été validée préalablement.

Equipement obligatoire

Le matériel listé ci-dessous prend en compte votre **sécurité** ainsi que l'environnement « montagne » qui peut amener des changements rapides des conditions atmosphériques. Cette liste de matériel a été établie en liaison avec les équipes de secours présentes sur CRAFT-ARAVISTRAIL.

En fonction des prévisions météorologiques pour le jour de la course, **du matériel conseillé pourra devenir obligatoire**. L'information sera faite, la veille de la course, sur le site web de l'organisation, sur notre page Facebook et sur les panneaux d'affichage situés à la Salle des Fêtes de Thônes.

Nous serons vigilants, sur le matériel obligatoire, il en va de votre sécurité. Votre sécurité étant notre priorité, nous ne transigerons donc pas lors des **contrôles de sac qui auront lieu : au départ, ponctuellement en course, ainsi qu'à l'arrivée.**

Matériel	69 km	49 km	20 km	40 km (AlpiTrail)
Chaussures adaptées à la course / marche en terrain de montagne	O	O	O	O
Baudrier et longe*	-	-	-	O
Réserve d'eau d'au moins un litre	O	O	O	O
Réserve alimentaire	O	O	C	O
Couverture de survie	O	O	O	O
Sifflet	O	O	O	O
Téléphone mobile (avec le numéro des secours de l'organisation mémorisé)	O	O	O	O
Gobelet pour la course et l'arrivée	O	O	O	O
Lampe frontale avec pile de rechange	O	C	-	C
Vêtements haut et bas imperméables permettant de supporter le mauvais temps en montagne et, si incident, d'attendre les secours	O*	O*	O*	O*
Vêtements de rechange	O*	O*	-	O*
Gants, bonnet, casquette ou bandana	O*	O*	O*	O*
Bâtons	C	C	-	C

O Matériel obligatoire

O* Matériel à avoir avec soi : La veille de la course, en fonction des conditions météorologiques, l'organisation statuera sur son caractère obligatoire

C Matériel conseillé : Il vous appartient de le prendre ou non.

* longe avec système d'absorption d'énergie pour l'utilisation en "via ferrata" conforme à la norme UIAA 128 et 2 mousquetons type K (Klettersteige) conformes à la norme UIAA 121

Attention : Tout absence de matériel obligatoire au départ, en course ou à l'arrivée entrainera le non départ, l'abandon ou la disqualification. Pour les équipes de l'AlpiTrail, chaque équipier doit avoir la totalité du matériel obligatoire.

Briefing avant course

10 minutes avant chacun des départs.

Porte et barrière horaire

Notre souhait est que chaque concurrent passe la ligne d'arrivée, tout en n'allant pas au-delà de ses limites physiques. Pour cette raison, nous avons mis en place des portes et des barrières horaires.

Elles seront définies en fonction des prévisions météorologiques 8 jours avant la course et diffusées sur le site web de l'organisation et sur notre page Facebook. Elles seront confirmées la veille de la course sur le site web de l'organisation, sur notre page Facebook et sur les panneaux d'affichage situés à la Salle des Fêtes de Thônes.

Porte horaire

La porte horaire permettra de rejoindre l'arrivée par un trajet plus court. Une pénalité, en heures, sera appliquée en sus du temps de course.

Barrière horaire

Lorsqu'un concurrent arrive à une barrière horaire hors délai, il est mis hors course et remet son dossard au représentant de l'organisation présent. Il est rapatrié par l'organisation jusqu'à la Salle des Fêtes de Thônes.

En aucun cas, un concurrent hors délai ne sera autorisé à poursuivre le parcours.

Abandons

En cas d'abandon, le concurrent, ou l'équipe (pour l'AlpiTrail) doit obligatoirement :

- Prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard,
- Suivre les indications du contrôleur et/ou du PC course pour rejoindre l'arrivée.
- Confirmer l'abandon par un appel au PC course

Sécurité / Conseils

Vous allez évoluer sur des terrains de montagne. L'organisation aura sécurisé les passages les plus délicats. Vous rencontrerez des contrôleurs tout au long du parcours. Ils sont là, avant tout, pour votre sécurité. Ces contrôleurs vous donneront des consignes. Il est obligatoire de respecter ces consignes : il vaut mieux perdre quelques secondes dans un passage délicat.

Ne négligez surtout pas votre équipement vestimentaire, surtout en cas de météo défavorable ou incertaine. Il peut faire rapidement très froid, voir neiger, sur les points hauts du parcours même en juin.

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC course.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié y compris hélicoptère en cas de nécessité. Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Environnement

Comme nous, vous aimez la nature, alors respectons-la.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement.

Vous avez été capable de transporter vos gels, barres etc... pleins. Vous pouvez et devez donc les ramener vides.

Au niveau des aires de départ et d'arrivée des toilettes sont mises à disposition et une signalétique est mise en place, afin d'assurer le respect des biens publics et privés.

Ravitaillements

Ce trail se déroulant en **semi-autonomie**, le nombre de ravitaillements est limité au strict minimum et sera fonction des conditions climatiques.

Ne comptez pas sur les ravitaillements pour votre suffisance alimentaire.

Chaque concurrent doit avoir son **gobelet** avec lui durant la course. Il n'y aura pas de gobelet aux postes de ravitaillement, ni à l'arrivée.

Repas d'après course

Il sera servi à la Salle des Fêtes de Thônes, le samedi 22 juin à partir de 12h30 et jusqu'à 21h30.

Accompagnants

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance est interdite, de même que l'accompagnement en course. Une information détaillée permettant aux accompagnants de suivre la course sera mise en ligne sur le site web de l'organisation ainsi que sur les panneaux d'affichage situés à la Salle des Fêtes de Thônes.

Podiums, classements et récompenses

Pour les 69 km, 49 km et 20 km, il y aura un podium pour les 3 premiers du classement scratch hommes et pour les 3 premières du classement scratch femmes.

Pour l'AlpiTrail, il y aura un podium pour les 3 premiers des classements scratchs équipes masculines, féminines et mixtes.

Le premier de chaque catégorie, pour chacun des parcours 69 km, 49 km et 20 km, sera récompensé, et ceci sans cumul avec les podiums.

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Des tirages au sort, uniquement parmi les dossards arrivés du 20km, seront périodiquement effectués et ceci jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent.

Le club le plus représenté, à partir de 10 partants et quels que soient les parcours, sera récompensé.

Animaux

Les parcours traversent des alpages et des zones sensibles. Pour la quiétude des troupeaux il est interdit de courir avec un chien même tenu en laisse.

Objets perdus

Les objets perdus seront à récupérer à la boutique située sur l'aire d'arrivée.

Assurances

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Domages corporels

Il est vivement conseillé aux concurrents de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Jury

Le jury de course est composé du directeur de course, du responsable des secours et d'un membre du bureau de l'organisation.

Son pouvoir de décision est sans appel.

Il pourra être amené à prendre des décisions concernant :

- Le report ou l'annulation de la course en fonction des conditions météorologiques,
- Les pénalités attribuées à des concurrents ne respectant pas tout ou partie du présent règlement
- La disqualification, voir l'exclusion de l'épreuve pour les années suivantes, des concurrents ayant :
 - enfreints délibérément le présent règlement,
 - mis en danger leurs vie ou celle d'un tiers, participant sous quelle que forme que ce soit à la course ou non participant à la course,
 - un comportement antisportif.
 -

Droit d'Image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté

Les données sont gérées par le secrétariat de l'Aravistrail. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Par le fait de s'inscrire à un des parcours proposé, le concurrent autorise la publication de son nom, prénom, catégorie, voire club si donnée présente, dans la liste des participants, ainsi que sur la liste des résultats qui sont et seront accessibles notamment à tous sur le site internet Aravistrail.

Engagement contractuel

L'inscription à l'une des formules du CRAFT ARAVISTRAIL atteste de la prise de connaissance du présent règlement et à l'engagement de respecter sans restrictions l'ensemble des dispositions.